

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 20 mai 2014 à 20h30

L'an deux mille quatorze, le vingt mai à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 16 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COURTADE Christine, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SERVER Séverine et SOMPROU Jean-Pierre.

Absents représentés 2 Monsieur COFFFIN Pascal (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT) et Madame LIMERAT Bernadette (pouvoir donné à Madame PUPION).

Absent 1 Monsieur SOULAGNET Christophe

La convocation a été affichée le 13 mai 2014. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, était également présente.

.....

Délibération n°1 : Personnel communal : Indemnité d'Administration et de Technicité – enveloppe 2014

Monsieur le Maire propose de fixer l'enveloppe allouée au titre de l'année 2014 au versement de l'indemnité d'administration et de technicité à un global de 6 720 € et de procéder aux attributions individuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter l'enveloppe au titre de l'année 2014 relative au versement de l'indemnité d'administration et de technicité telle que présentée,

Présents : 16 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0

.....

Délibération n°2 : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de sept membres à savoir :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué, Président
- Six commissaires titulaires (et six commissaires suppléants)

Selon l'article 1650 du Code Général des Impôts, les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés hors de la commune.

Le Conseil Municipal présente au Directeur des Services Fiscaux en nombre double une liste de contribuables susceptibles d'être nommés par ce dernier en qualité de commissaires.

Après débat, le Conseil Municipal propose une liste de douze titulaires et de douze suppléants ainsi que décrit dans le tableau ci-dessous.

TITULAIRES	
Madame Geneviève CAMBET	30 lotissement Primevère 64320 OUSSE
Monsieur Christophe SOULAGNET	6 allée des champs 64320 OUSSE
Monsieur Olivier DEAT	2 impasse des Chèvrefeuilles 64320 OUSSE
Madame Claire PUPION	2 clos la Plaine 64320 OUSSE
Madame Sylvie ZEROUAL	2 rue des Augas 64320 OUSSE
Madame Séverine SERVER	25 route de Morlaàs 64320 OUSSE
Monsieur Jean SOULAGNET	6 avenue des Pyrénées 64320 OUSSE
Monsieur Max BORDE	8 rue de l'Eglise 64320 OUSSE
Monsieur Jean-Pierre DUVERT	18 chemin Cambus 64320 OUSSE
Monsieur Jean GOURGUES	12 lotissement Primevère 64320 OUSSE
Monsieur Henri LASSUS-PORTARIEU	19 chemin Lou Beroy Cami 64320 OUSSE
Madame Béatrice LASCASSIES	Rue Cami dou Bos 64320 SENDETS
SUPPLEANTS	
Monsieur Michel BARDOCHAN	6 impasse des Partoles 64320 OUSSE
Monsieur Pascal COFFIN	17 route de Morlaàs 64320 OUSSE
Madame Bernadette LIMERAT	8 clos des charmilles 64320 OUSSE
Monsieur Jean-Louis COUTENET	Impasse Clos de l'Ousse 64320 OUSSE
Monsieur Bernard CAPELLE	6 avenue des Moulins 64320 OUSSE
Madame Suzanne ARTIGANAVE	9 clos des cerisiers 64320 OUSSE
Monsieur Christophe PEREZ	1 chemin Cambus 64320 OUSSE
Monsieur Alain DOMENJOLLE	4 chemin Cambus 64320 OUSSE
Madame Monique PISSON-LAHONDA	6 chemin Henri IV 64320 OUSSE
Monsieur Jean-Marc LAVAL	17 rue des Lauriers 64320 OUSSE
Monsieur Serge BOYER	9 chemin de Biarce 64320 OUSSE
Monsieur Francis CLOS	5 rue Henri IV 64320 ARTIGUELOUTAN

Présents : 16 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0

.....

Délibération n° 3 : Fin d'enquête publique sur le projet d'intégration de la voirie et espaces verts du lotissement « Le Domaine des Pyrénées »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale la délibération du 29 janvier 2013 acceptant le principe de l'intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Domaine des Pyrénées » dans la voirie communale.

Une enquête publique s'est tenue du 7 au 26 mars 2014 inclus quant à la reprise par la commune des parcelles cadastrées CO 134, 146, 147, 148, 187, 188, 189 et 190. Aucune observation n'a été formulée dans le cadre de cette enquête qui a recueilli l'avis favorable du commissaire-enquêteur.

Toutes les formalités administratives ayant été accomplies, le Maire considère que rien ne s'oppose à ce projet et que les actes authentiques de cession peuvent être dressés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

-DECIDE l'intégration à la voirie communale, des parcelles cadastrées CO 134, 146, 147, 148, 187, 188, 189 et 190 constituant la voirie et les espaces verts du lotissement « Le Domaine des Pyrénées ».

-AUTORISE le Maire à rédiger les actes en la forme administrative nécessaires et l'Adjoint au Maire à les signer.

Présents : 16 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0

Délibération n°4 : Voirie communale : Impasse des chèvrefeuilles : demande de reprise des voiries et espaces communs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu une demande de reprise dans la voirie communale des voies et espaces verts communs de l'impasse des chèvrefeuilles.

Le conseil municipal, considérant que rien ne s'oppose en l'état actuel de ses connaissances à une telle opération,

DECIDE du principe de reprise dans la voirie communale des voies et espaces verts communs et DIT que sa décision définitive n'interviendra qu'à l'issue de l'enquête publique réglementaire prévue en pareil cas.

Présents : 16 Exprimés : 18 Abstentions : 3 Pour : 14 Contre : 1

(Abstentions : Messieurs SOMPROU, BARDOCHAN, COUTENET ; contre : Monsieur CAPELLE)

Délibération n°5 : Groupement de commandes pour les contrôles périodiques des installations techniques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées propose de constituer un groupement de commandes en vue du lancement d'un marché de prestations de services pour des contrôles périodiques des installations techniques dans les bâtiments communaux et intercommunaux.

La liste non exhaustive des prestations à assurer est la suivante : contrôles réglementaires des installations électriques, thermiques, paratonnerres, ascenseurs, équipements sous pression, système de sécurité incendie, extinction automatique à eau, tours aéroréfrigérantes, machinerie scénique, funiculaire et station-service de carburant de la CDAPP et de la Ville de Pau.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétents. Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

Après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes susvisé ;**
- **D'accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées ;**
- **D'approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Présents : 16 Exprimés : 18 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0

Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Il rappelle qu'une réunion est prévue avec un représentant du conseil général et un technicien de l'agence publique de gestion locale dans le but d'avancer sur le projet de mise en sécurité de la rue de l'Eglise.

Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée prochaine, le Maire rappelle qu'une convention a été conclue avec l'association des Francas. Une réunion d'information aux familles est prévue le lundi 2 juin à 18h30 à la salle du foyer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée,

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h00

.....
Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 1 : Personnel communal : indemnité d'administration et de technicité
- Délibération n° 2 : Commission communale des impôts directs
- Délibération n° 3 : Fin d'enquête publique sur le projet d'intégration de la voirie et espaces verts du lotissement « Le Domaine des Pyrénées »
- Délibération n° 4 : Voirie communale : Impasse des chèvrefeuilles : demande de reprise des voiries et espaces communs
- Délibération n°5 : groupement de commandes pour les contrôles périodiques des installations techniques des bâtiments communaux

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL

Madame Suzanne ARTIGANAVE

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Madame Christine COURTADE,

Monsieur Olivier DEAT,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION,

Madame Séverine SERVER,

Monsieur Jean-Pierre SOMPROU.